



COMMUNIQUE OFFICIEL N° *005* CAB.VPMIN/FP-MA-ISP/JPL/2024

Destinataires : Agents de carrière des services publics de l'Etat (Tous)

Objet : Résultats de l'opération d'assainissement du « fichier paie » du salaire de base

1. Par ma note de service n°002/CAB.VPMIN/FP-MA-ISP/JPL/ARA/2024 du 27 août 2024, les travaux d'assainissement du fichier paie du salaire de base ont été lancés avec pour objectifs d'identifier et de corriger toutes les situations d'irrégularité sur les listings de paie du salaire de tous les services à la lumière du Fichier de Référence de l'Administration Publique, FRAP en sigle ;
2. Ces travaux qui se poursuivent depuis la fin du mois d'août 2024 connaissent la participation de tous les responsables des services et des représentants syndicaux sectoriels lesquels, à l'occasion, signent les procès-verbaux attestant de la véracité des informations fournies. A ce jour **treize mille six cent trente-trois (13.633)** cas de personnes qui ne remplissaient plus les conditions d'éligibilité au paiement du salaire de base ont été identifiés. Il s'agit entre autres des cas (i) *d'abandon de poste*, (ii) *de changement de régime, c'est-à-dire, passage du régime général vers le régime particulier tel que les magistrats ou la Police Nationale Congolaise*, (iii) *de décès en cours de carrière*, (iv) *d'usage de faux matricule et de révocation*.
3. Toutes les personnes concernées ont été élaguées du fichier de la paie et les économies réalisées à cet effet, ont permis de mécaniser, **au quatrième trimestre (T4) 2024, seize mille quatre cent cinquante-quatre (16.454)** Agents qui jadis étaient « non payés » et ce, dans le respect strict des équilibres entre les services, les provinces et les territoires.
4. Les listes des Agents mécanisés au T4 2024 sont à consulter sur le portail de la Fonction Publique, www.fonctionpublique.gouv.cd

Fait à Kinshasa, le **12 1 OCT 2024**

Jean-Pierre LIHAU EBUA